



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



Bureau inter-CLE
SAGE Adour amont, SAGE Adour aval et SAGE Midouze
Visioconférence, 26 juin 2024

COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

Avis sur le projet de schéma régional des carrières de Nouvelle-Aquitaine

Présents :

Au titre de la CLE Midouze :

Monsieur Lequertier Antoine, Vice-Président de la CLE Midouze, syndicat mixte de développement des Landes d'Armagnac
Monsieur Kruzynski Bernard, Mont-de-Marsan Agglomération
Madame Tintané Isabelle, communauté de communes du Grand Armagnac
Monsieur Plouvier Matthieu, Irrigadour
Monsieur Rambeau Christophe, agence de l'eau Adour-Garonne

Au titre de la CLE Adour amont :

Monsieur Ducos Christian, Président de la CLE Adour amont, communauté de communes du Pays Tarusate
Monsieur Plouvier Matthieu, Irrigadour
Monsieur Gizon Guillaume, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Rambeau Christophe, agence de l'eau Adour-Garonne

Au titre de la CLE Adour aval :

Monsieur Delavoie Damien, Président de la CLE Adour aval, Institution Adour
Madame Dulin Geneviève, syndicat mixte du bas Adour maritime
Monsieur Gizon Guillaume, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Rambeau Christophe, agence de l'eau Adour-Garonne

Excusés membres des Bureaux de CLE :

Monsieur Carrère Paul, Président de la CLE Midouze, Institution Adour
Monsieur Verdier Bernard, Vice-Président de la CLE Adour amont, conseil départemental des Hautes-Pyrénées
Monsieur Castets Philippe, Vice-Président de la CLE Adour amont, communauté de communes Nord-Est Béarn
Monsieur Gelez Régis, syndicat EMMA
Monsieur Brau-Nogué, Institution Adour
Monsieur Chevalier Jean-Jacques, agence de l'eau Adour-Garonne
DDTM des Landes

Invités non membres de la CLE :

Madame Dupin Louise, DREAL Nouvelle-Aquitaine (porteur de projet)
Monsieur Descamps Maxime, Institution Adour, animateur SAGE Adour aval
Madame Dybul Floriane, Institution Adour, animatrice du SAGE Adour amont
Madame Maruejouis Lalie, Institution Adour, animatrice du SAGE Midouze (excusée)

Le Président de la CLE Adour aval introduit la réunion et en rappelle le cadre.

Louise Dupin, représentante de la DREAL Nouvelle-Aquitaine en tant que structure porteuse de la démarche de schéma régional des carrières, commence par rappeler le contexte de l'élaboration de ce schéma et indique qu'il prend le relai des schémas départementaux des carrières, lorsqu'ils existaient, ce qui n'est pas le cas sur l'ensemble de la région (exemple de la Corrèze). Elle indique que le schéma régional des carrières est un outil de planification et de connaissance des enjeux qui doit être rendu compatible avec le SDAGE et les SAGE, notamment. Elle précise également à la CLE que les documents d'urbanisme doivent désormais être compatibles avec ce schéma, ce qui n'était pas le cas pour les schémas départementaux des carrières. Enfin, Louise Dupin apporte à la CLE des éléments de contexte sur les modalités d'élaboration de ce document : il fait suite à sept années de travaux ayant réuni des groupes de travail, des réunions spécifiques avec certains acteurs - dont les instructeurs des carrières de la DREAL - ainsi qu'un comité de pilotage composé de quatre collègues et réunissant plus d'une centaine d'acteurs. Il constitue donc le résultat d'une concertation importante qui se poursuit par la consultation des EPCI-FP et des CLE puis par la consultation de l'autorité environnementale et du public avant l'approbation du document espérée en janvier 2025.

Suite à ces éléments de contexte, Louise Dupin dresse un portrait détaillé des différents documents qui composent le schéma régional des carrières, du diagnostic initial aux objectifs et mesures en passant par l'identification des besoins en matériaux, des enjeux socio-économiques et environnementaux ou encore du choix d'un scénario de trajectoire. Dans le détail, elle souligne que le diagnostic est composé d'un bilan des schémas départementaux existant et d'un état des lieux des gisements, besoins et flux. Elle rappelle à cette occasion que si le nombre de carrières a diminué, les volumes produits restent stables ou encore que le recours aux matériaux recyclés s'est développé dans la région. La Nouvelle-Aquitaine est ainsi la deuxième région productrice de ressources minérales en France et présente la spécificité de produire des granulats marins, ce qui n'est pas le cas de toutes les régions possédant une façade littorale. Concernant les ressources minérales secondaires, elle indique que 90 % proviennent des déchets du BTP. Sur cette base, le besoin en matériaux à 2035 a été déterminé au regard des évolutions des besoins des constructions (incluant l'augmentation de la population, le développement du recyclage des matériaux et des constructions bois) et des grands projets prévus (GPSO en 2027-2030). Cette prospective est valable pour les matériaux destinés aux constructions et peut être ramené à une consommation moyenne par habitant. Louise Dupin précise que cette méthode n'est pas applicable aux roches ornementales et de construction ou aux matériaux industriels dont les marchés dépendent d'autres tendances, difficiles à prévoir et donc considérés stables dans le cadre du schéma régional des carrières. A partir de l'ensemble de ces éléments, des enjeux ont été identifiés et hiérarchisés, mettant en avant le besoin de développer la proximité entre les gisements et les besoins et de réduire l'impact carbone des sites d'exploitation en développant le report multimodal. Enfin, et avant de présenter quelques exemples parmi les 49 mesures du documents, Louise Dupin informe les CLE que le schéma régional des carrières s'inscrit dans une logique de préservation durable des gisements d'intérêt national et régional qui correspondent à des gisements spécifiques dont certaines activités sont fortement dépendantes et qui sont difficilement substituables, qui nécessitent une adéquation fine entre la ressource et ses usages. Louise Dupin achève sa présentation en détaillant les objectifs et orientations du schéma régional des carrières et en rappelant le calendrier prévisionnel des prochaines étapes avant l'approbation du document.

A la suite de la présentation, l'agence de l'eau souhaite avoir des précisions sur des données spécifiques liées à la consommation d'eau des carrières afin de connaître le poids de cette activité sur la ressource. Cette analyse n'a pas été réalisée dans le cadre du présent schéma régional des carrières mais la DREAL Nouvelle-Aquitaine (porteuse de la démarche) indique que ces prélèvements restent assez faibles.

L'animateur du SAGE Adour aval présente ensuite la proposition d'avis technique élaborée par les cellules d'animation des SAGE.

Louise Dupin apporte ensuite quelques précisions au regard de la proposition d'avis présentée. Elle précise que les zones blanches correspondent à des zones sans enjeu identifiables au 1 : 100 000, hors périmètres de protection de captages qui n'ont volontairement pas été intégrés en raison de la sensibilité de la donnée. Elle précise d'ailleurs que la carte ne doit pas être utilisée à une échelle plus fine que le 1 : 100 000 et qu'elle n'est qu'indicative. Concernant les différences entre la zone de vigilance moyenne et forte, elle précise qu'elles sont à relier avec la mesure 16 du schéma régional des carrières et que le descriptif de chacune a été le fruit de longues discussions et de nombreuses évolutions rédactionnelles pour trouver un accord. Leur évolution apparaît donc peu probable.

Enfin, concernant l'objectif de taux de recyclage des eaux, elle indique que cela avait été proposé et fixé à 80 % dans la version initiale mais a été écarté suite à des discussions régionales. L'animatrice du SAGE Adour amont note que le taux moyen de 80 % est actuellement atteint sur le territoire et interroge la DREAL sur le niveau de disparités régionales qui pourrait pousser à abandonner un tel objectif qui semble localement largement atteignable en gravière. Louise Dupin confirme qu'il existe d'importantes disparités et qu'un certain niveau d'exigence existe sur l'Adour. L'agence de l'eau souligne qu'un pourcentage de recyclage ne signifie rien en soi et qu'il convient de mettre en face des volumes chiffrés. L'agence de l'eau rappelle à cette fin qu'une déclinaison locale du plan eau est en cours et peut contribuer à répondre à cette équation.

Louise Dupin revient sur la proposition de réserve portant sur les espèces exotiques envahissantes et indique qu'une liste est présente dans le contexte de la mesure concernée dans le schéma régional des carrières qui se veut intégratrice. Geneviève Dulin, Vice-présidente de la CLE Adour aval, souligne que la liste régionale est citée dans les éléments de contexte. L'animatrice du SAGE Adour amont le confirme et souligne que ce souhait a bien été identifié mais que la rédaction de la mesure en tant que telle apporte une certaine confusion sur la/les liste(s) de référence. Des échanges s'engagent alors sur la prise en compte de l'évolution des foyers d'espèces exotiques envahissantes au cours de la vie d'une carrière. Antoine Lequertier, Vice-président de la CLE Midouze, souhaite en savoir plus sur le suivi des dynamiques d'espèces invasives et les conséquences d'un développement des espèces pour les carrières. Louise Dupin indique que le schéma régional des carrières préconise la sensibilisation du personnel à la reconnaissance des espèces et aux bonnes pratiques pour limiter les risques de dissémination. En outre, un plan de gestion est préconisé, supposant une vigilance pendant toute la durée de l'exploitation. Antoine Lequertier souligne qu'un suivi sans contrôle et sanction n'est pas dissuasif. Geneviève Dulin rappelle l'existence des commissions de gestion de site.

Louise Dupin revient brièvement sur l'intégration des zones humides qui étaient absentes des schémas départementaux des carrières et sont actuellement identifiées s'il s'agit de sites Ramsar, ce qui constitue une minorité de sites. L'animatrice du SAGE Adour amont souligne que la remarque formulée sur ce sujet fait suite au constat d'une absence d'association de la CLE qui peut engendrer des non-conformités qui pourraient être évitées. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'intégrer les spécificités de chaque SAGE dans le schéma régional des carrières.

En l'absence de questions complémentaires, le Président de la CLE Adour aval invite le porteur de projet à quitter la réunion afin d'élaborer l'avis définitif.

L'agence de l'eau s'interroge sur la faisabilité pour les carrières d'intégrer des éléments prospectifs concernant le risque inondation futur dans les modèles au regard des incertitudes des données de pluviométries. L'animatrice du SAGE Adour amont indique qu'il ne s'agit pas nécessairement d'intégrer des données prospectives aux modèles mais d'avoir un regard critique sur les résultats de ces modèles, en l'état actuel des connaissances, ce qui n'est actuellement pas réalisé sur le territoire. L'agence de l'eau s'interroge sur les risques de capture. L'animatrice du SAGE Adour amont indique que ces risques pourraient augmenter mais que la réglementation permet de le limiter sur les nouvelles exploitations, avec une lecture de l'autorité environnementale de l'espace de mobilité basée sur la dynamique historique du cours d'eau quand les SAGE ne considèrent que des espaces de mobilité admissibles au regard des enjeux existant et à protéger. Elle souligne que l'augmentation du risque peut concerner des habitations à proximité des plans d'eau de gravière qui, du fait du basculement de la nappe par sa mise à nu, peuvent se trouver sur-inondées.

Antoine Lequertier revient sur le besoin de contrôler davantage le développement des espèces exotiques envahissantes. L'animatrice du SAGE Adour amont indique que le schéma régional des carrières étant un document de planification, il ne peut intégrer un renforcement des contrôles sur ce point. Elle propose donc d'ajuster la réserve portant sur la cartographie des foyers d'invasives pour demander une cartographie en début et en fin d'exploitation, de sorte à pousser les carrières à ne pas aggraver la situation initiale. Matthieu Plouvier, représentant d'Irrigadour, souligne l'absence de moyen de pression pour réaliser des contrôles et note qu'au regard de la durée d'exploitation des sites, un état initial et final ne sont pas suffisants au regard de la dynamique de ces espèces. L'animatrice du SAGE Adour amont propose de demander des cartographies à différents stades de la vie de la carrière, notamment aux phases initiales, finales et aux différentes étapes d'exploitation. L'agence de l'eau s'interroge sur les risques réels de dissémination en carrière. Matthieu Plouvier indique que les mouvements de terre sont constants et que le risque est donc important. Le Bureau inter-CLE s'accorde sur la proposition de nouvelle formulation de la réserve.

Le Président soumet ensuite la proposition d'avis technique aux membres des Bureaux des CLE pour le vote de l'avis final, en intégrant l'ajustement de la réserve validé précédemment. A l'unanimité, les **Bureaux des CLE Adour amont, Adour aval et Midouze émettent un avis de compatibilité du projet de schéma régional des carrières de Nouvelle-Aquitaine aux SAGE du bassin de l'Adour avec 3 réserves et 4 recommandations.**

Réserves :

1. Ajouter au document une mesure prévoyant l'**intégration d'une approche prospective de l'eau dans les projets pour tenir compte des évolutions climatiques, notamment dans l'étude des aléas et de la prévention des risques.** A cette fin, les porteurs de projet pourront se rapprocher des structures locales disposant de données hydrologiques et climatiques.
2. Inclure une préconisation, ou à défaut une recommandation, visant l'identification des **foyers d'espèces exotiques envahissantes**, à travers la réalisation d'une cartographie des foyers en amont du projet, à la fin du projet et au cours de chacune de ses phases stratégiques afin d'en assurer un suivi continu. Les CLE Midouze, Adour amont et Adour aval demandent que le schéma régional des carrières prévoie la transmission des données associées aux structures référentes dans le domaine (*a minima* le conservatoire de botanique national Sud-Atlantique), ainsi que - le cas échéant - les CLE le préconisant.
3. Sur la forme, **compléter l'analyse de compatibilité** aux SAGE afin de consolider le projet d'un point de vue juridique, tel que stipulé à l'article L515-3 du code de l'environnement.

Recommandations :

- a. Compléter le volet « économies d'eau » du document en fixant des objectifs chiffrés d'économies d'eau ou un taux de recyclage des eaux à atteindre en 2035 globalement ou par territoire ou typologie de carrières. Cette recommandation s'appuie sur les objectifs nationaux visés au Plan eau et les objectifs de retour à un équilibre quantitatif sur les SAGE situés en zone de répartition des eaux (Adour amont et Midouze sur le bassin de l'Adour).
- b. Enrichir les mesures du schéma régional des carrières sur la base de l'historique d'instruction des projets de carrières dont dispose la DREAL afin de tendre vers une amélioration générale de la qualité des projets et tenir compte des oublis fréquents. Les mesures portant sur des études (notamment l'étude hydrogéologique) et la séquence éviter, réduire, compenser sont notamment ciblées.
- c. Revoir la mesure 46 afin d'y apporter une plus-value par rapport au cadre existant, par exemple en précisant des caractéristiques de suivis à inciter, notamment dans les carrières alluviales.
- d. Compléter les mesures du schéma régional des carrières en orientant les porteurs de projet vers les structures et gestionnaires locaux afin d'avoir des projets d'exploitation et de réaménagement mieux adaptés aux attentes et spécificités du territoire. L'information des CLE, lorsqu'elles existent, voire leur association, en amont du dépôt des projets et dans leurs évolutions, pourrait notamment être incitée. Les CLE rappellent notamment que des projets de réalimentation de cours d'eau depuis des gravières sont identifiés sur des territoires en déséquilibre et ne sont pas toujours connus des exploitants. Or, l'information des CLE lors des phases de consultation des projets d'exploitation apparaît parfois trop tardive pour permettre une adaptation des projets en vue de répondre à des besoins d'intérêt général à l'échelle de bassins-versants. En outre, les CLE disposent généralement de conseils et informations précieuses pour enrichir les réflexions des porteurs de projet à toutes les phases d'avancement du projet.

Le Président de la CLE Adour aval clôture la séance en soulignant à regret le manque de retour sur la réalité de la prise en compte des avis émis par les CLE.